



13 eme mois interressement

Par **caledofir**, le **05/04/2014** à **01:55**

Bonjour,peut on déduire du 13eme mois les absences, les jours de maladie, alors que ces critères sont déjà déduis de la prime d'intéressement ??... Merci par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **05/04/2014** à **10:32**

Bonjour,
Le 13° mois n'a rien à voir avec l'intéressement et il faudrait déjà connaître les dispositions contractuelles ou conventionnelles qui le régissent...

Par **caledofir**, le **05/04/2014** à **23:23**

Bonjour,
Actuellement, le 13° mois est versé sans abattements, c'est à dire le brut plus l'ancienneté moins les charges sociales. L'employeur veut déduire les absences et arrêts maladie sur le montant alors que la prime d'intéressement est déjà au prorata du temps de présence. On dirais une double peine...

Par **P.M.**, le **06/04/2014** à **10:03**

Bonjour,
Je vous dis que le 13° mois n'a rien à voir avec l'intéressement et vous continuer à les comparer sans d'ailleurs rechercher apparemment si le premier est prévu par le contrat de travail et/ou la convention collective ou autres dispositions écrites...